



# 2018 Service civil

<b>Rétrospective, par le directeur</b> «Priorité à la mission»	02
<b>Le service civil dans l'accompagnement et les soins aux personnes âgées</b> «Le travail avec les personnes âgées m'a fait mûrir»	05
<b>L'Exécution en chiffres</b> Les établissements d'affectation	11
Du dépôt de la demande à la libération de l'obligation d'accomplir le service civil	12
Les affectations	13
Les cours de formation	14
<b>Compte d'État 2018</b> Compte de résultats, coûts par jour de service	15



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Office fédéral du service civil CIVI**

## Rétrospective, par le directeur

### «Priorité à la mission»

Chère lectrice, cher lecteur,

Je souhaiterais aborder ici trois sujets en particulier : la révision de la loi fédérale sur le service civil (LSC), la légère baisse du nombre d'admissions et de jours de service ainsi que le passage d'un organe d'exécution à un office fédéral. Ces changements concernent trois niveaux différents, mais ont pour dénominateur commun de se focaliser sur la mission confiée à l'Office fédéral du service civil (CIVI) par le législateur et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Permettez-moi de développer le cours de ma pensée.

Les mesures adoptées par le Conseil fédéral le 20 février 2019 à l'attention du Parlement apportent une solution à un problème du service civil concernant le service lui-même ou le droit y afférent. Le principe «Service civil pour les personnes astreintes au service militaire refusant de servir en raison d'un conflit de conscience» n'est en effet pas assez respecté. Les mesures mettent en évidence le fait que le service civil a été instauré en 1996 comme service de remplacement pour les personnes astreintes au service militaire qui refusent de servir en raison d'un conflit de conscience. Outre cette première mission fondamentale, le service civil a un autre but : les personnes admises au service civil contribuent à l'exécution des tâches importantes de la communauté, où les ressources ne sont pas suffisantes ou absentes.

La première mission fondamentale du service civil étant de résoudre le problème du refus de servir pour des motifs de conscience, les besoins de la société en prestations de civilistes ne constituent pas un critère d'admission au service civil. Depuis l'instauration du service civil, la Constitution et la loi accordent une attention particulière à cet ordre des priorités dans les missions du service civil. Si cet ordre était différent, le service civil devrait remplir une obligation quantitative et qualitative de prestations (à l'instar de l'armée ou de la protection civile par exemple) et disposer d'un effectif de civilistes fixé par la loi pour s'acquitter de ses missions. Or, la loi ne le prévoit pas explicitement.

Les huit mesures adoptées revêtent une importance capitale. Elles ciblent notamment le nombre de départs de militaires formés incorporés à l'armée, qui est élevé depuis des années. Ces départs ayant une incidence sur les effectifs de l'armée, il s'agit d'en réduire substantiellement le nombre au moyen de ces mesures. Les huit mesures ne tentent cependant pas d'aller au-delà du but visé. La procédure d'admission au service civil doit rester en tout temps ouverte aux personnes qui, en raison d'un conflit de conscience, demandent à y être admis. Les civilistes ne suivent alors plus, contrairement à ce qui était encore le cas avant 2009, une procédure d'admission coûteuse avec «exposé du conflit de conscience». Ces mesures ciblées devraient permettre de réduire substantiellement le nombre de personnes admises au service civil. Si elles n'étaient pas ciblées, le risque augmenterait de voir à l'avenir un nombre moins important de personnes astreintes au service s'acquitter de leurs obligations militaires en fournissant un service personnel.



**«Le principe «Service civil pour les personnes astreintes au service militaire refusant de servir en raison d'un conflit de conscience» n'est en effet pas assez respecté.»**

## Rétrospective, par le directeur

J'en arrive au deuxième point de mes considérations : en 2018, le nombre de civilistes admis (-580), de jours de service accomplis (-120 000 environ) et d'établissements d'affectation reconnus (-64) était en légère baisse par rapport à 2017. Conclure à une inversion de la tendance en considérant cette baisse du nombre d'admissions serait précipité si l'on tient compte de son augmentation constante de 2011 à 2017. Seules des hypothèses peuvent être formulées pour l'expliquer. Aucune analyse fiable n'est possible, car le nombre d'admissions au service civil dépend aussi des changements affectant l'ensemble du système de l'obligation de servir. De tels changements doivent être analysés et pris en compte sur une période d'observation plus longue. Au cours des trois premiers mois de l'année 2019, le nombre d'admissions a d'ailleurs augmenté de 1,7 pourcent par rapport à la même période en 2018.

En 2018, le nombre d'établissements d'affectation reconnus a lui aussi baissé. Cela met clairement en évidence que le service civil croît de manière non constante ou devrait continuer à se développer en raison d'un nombre toujours plus important d'admissions. L'offre répond à la demande et l'offre excédentaire actuelle permet d'une part à tous les civilistes d'avoir l'assurance de pouvoir accomplir à tout moment leurs affectations et d'autre part, de garantir que les affectations n'influent pas sur le marché du travail.

La contribution des civilistes au travail fourni de manière générale en Suisse ne représente que quelques pour mille. Si le nombre de jours de service fournis recule légèrement, cela ne se fait que très peu ressentir globalement. Le service civil est une ressource modeste, mais de qualité. Le mandat du CIVI est donc d'autant

plus important qu'il structure cette ressource de la manière la plus efficace possible en concertation avec les organisations partenaires actuelles et futures tout en tenant compte des tendances et des changements démographiques et climatiques. Vous en trouverez un parfait exemple dans les pages suivantes, consacrées pour l'essentiel à l'affectation de civilistes à l'assistance aux personnes âgées.

Le dernier changement que je souhaite aborder concerne le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un organe d'exécution à un office fédéral. Cette nouvelle forme organisationnelle est fondée. Elle résulte des tâches, compétences et responsabilités formulées par le droit fédéral en matière d'organisation envers un office fédéral. La forme organisationnelle d'un office fédéral offre une plus grande clarté, notamment en ce qui concerne les missions confiées au CIVI en tant que centre de compétence de l'administration fédérale pour tous les aspects se rapportant au service civil et au service civil comme forme d'obligation de servir.

L'année 2018 a été mouvementée pour le CIVI. Les pages suivantes en témoignent. Notre office fédéral s'apprête à vivre une année aussi passionnante, et le CIVI relèvera les défis qu'elle lancera en se focalisant sur sa mission.

Permettez-moi encore, chère lectrice, cher lecteur, de remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui en 2018 ont participé à l'exécution du service civil et qui, espérons-le, y participeront encore.

Christoph Hartmann  
Directeur





**Thème  
prioritaire :  
l'accompagne-  
ment et les  
soins aux per-  
sonnes âgées**

## Le service civil dans l'accompagnement et les soins aux personnes âgées

### «Le travail avec les personnes âgées m'a fait mûrir»

Le Centre Schlossmatt de la région de Berthoud est un établissement d'affectation du service civil. Cet établissement médico-social appartenant à une fondation met en œuvre un concept de rencontre entre générations. Son responsable André Burger et le civiliste Sakthivel Subramaniam nous donnent un aperçu de leur travail et des défis que représentent les soins aux personnes âgées et leur accompagnement.

Situé en périphérie de la ville, en zone industrielle, le Centre Schlossmatt de la région de Berthoud ne passe pas inaperçu. Ses bâtiments de brique rouge et l'abondante végétation qui les entoure offrent à leurs habitantes et habitants un îlot de sérénité. Tout autour du jardin, une promenade agrémentée de bancs invite à la flânerie. Parfois, on y aperçoit un civiliste qui accompagne un pensionnaire sorti prendre l'air. Derrière ce tableau idyllique, il est difficile d'imaginer les défis rencontrés par un tel établissement médico-social.



André Burger, responsable du Centre Schlossmatt de la région de Berthoud

André Burger est heureux de la présence de civilistes tels que Sakthivel Subramaniam, qui accomplit son affectation longue au Centre Schlossmatt. Le responsable est reconnaissant pour cette collaboration : « Peut-être que nous avons simplement eu de la chance avec les civilistes, mais pour l'instant, ils ont toujours été très bons. » Il ajoute que les civilistes sont un enrichissement autant pour les pensionnaires que pour les collaborateurs, qu'ils apportent un regard extérieur et de nouvelles idées dans le quotidien, où les mises en question sont souvent bienvenues. « Chez nous, les civilistes fournissent une contribution immense, ils ne viennent pas pour se reposer. » Les civilistes fournissent un travail qui ne se base pas sur du bénévolat.

#### Affectation au département de psychiatrie

Sakthivel Subramaniam a vite pris ses marques. Dans une telle institution et pour une jeune personne comme lui, cela ne va pas de soi. Il s'approche des pensionnaires sans aucune appréhension et les apprécie beaucoup. Très communicatif, il sait comment les égayer et les accompagne parfois lors d'une promenade. Il aide lors des repas et pour boire, lors de jeux, sert de lecteur ou offre tout simplement sa présence. Après deux bonnes semaines de service, il dit à propos de son affectation : « Le travail avec les personnes âgées m'a



## Le service civil dans l'accompagnement et les soins aux personnes âgées

fait mûrir. Je vois que je serai aussi vieux un jour, mais pour l'instant, j'ai encore le temps de faire beaucoup de choses dans ma vie.»

Pour les civilistes, de telles expériences intergénérationnelles sont enrichissantes. Parallèlement aux soins classiques de longue durée, le Centre Schlossmatt s'est orienté vers les personnes atteintes de démence. Sakthivel Subramaniam travaille dans un département de psychiatrie. Les pensionnaires y souffrent souvent d'agitation, d'anxiété et de perte de l'orientation. Des logements dédiés disposant d'un jardin où assouvir leur besoin de bouger offrent la sécurité et le calme dont ils ont besoin. L'accès au département est sécurisé à l'aide d'une serrure électronique à code. Les personnes atteintes de démence ont besoin d'un suivi spécifique.

### L'évolution démographique

Lorsqu'il est question d'accompagnement des personnes âgées, l'« évolution démographique » est sur

toutes les langues (voir encadré p. 7). Mais que signifie concrètement cette évolution? La réponse d'André Burger est limpide: « Un débat éthico-moral s'impose à la société », il pose notamment la question du coût acceptable pour le grand âge, et de la manière comment garantir aux personnes âgées une dernière phase de vie dans la dignité.

Le responsable met alors le doigt sur un paradoxe: « D'un côté la médecine nous permet de devenir de plus en plus âgés, mais de l'autre, le grand âge ne devrait rien nous coûter. » Cette situation masque un danger: si l'on veut à tout prix réduire les coûts, il faut supprimer des prestations de base. Cela pourrait aller si loin que la médecine deviendrait accessible uniquement aux personnes qui en ont les moyens. « Si l'on accepte ça, on se retrouvera un jour au Moyen Âge, avec des maisons des pauvres et une médecine à deux vitesses », nous assure André Burger: « La paix sociale est un immense acquis, que nous devrions protéger. »

« Avec l'âge, de plus en plus de personnes ont des besoins croissants pour un accompagnement de qualité. Les civilistes peuvent accompagner les soins à domicile Spitex, soutenir les familles et compléter les soins fournis dans des institutions fixes. Ils doivent être instruits et préparés pour cette tâche exigeante. »

*Prof. Carlo Knöpfel, Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse FHNW*

« Aujourd'hui et demain, il y a une forte demande d'accompagnement. On recherche des personnes pouvant accompagner les aînés en interne ou en externe et les aider lors des repas, pour les déplacements et bien davantage. Les civilistes procurent aux pensionnaires de l'établissement des contacts intéressants et variés. Ils leur apportent quelques bribes de notre monde, un peu de fraîcheur et de joie. Pour les collaborateurs de l'établissement, les civilistes représentent un soutien. »

*Erika Kirchen, responsable de l'EMS Hofmatt*



## Le service civil dans l'accompagnement et les soins aux personnes âgées

### Accepter la situation

De nombreux pensionnaires du Centre Schlossmatt souffrent d'infirmités diverses et doivent prendre des médicaments. Il s'agit notamment de puissants antidouleurs dont la distribution doit être contrôlée par une personne spécialisée. Des exigences légales doivent donc être remplies, car en cas de conflit, il y a obligation de renseigner. Les pensionnaires vivent en moyenne 2,5 ans dans l'établissement, qui est la dernière étape de leur vie.

« Je pense que la société ne se confronte pas à la mort », nous confie André Burger, « elle fait pourtant partie de la vie, et les jeunes devraient déjà en être conscients. » Parfois, cela ressort aussi du contact avec les familles des pensionnaires, toujours moins prêtes ou aptes à prendre en charge elles-mêmes des tâches d'accompagnement, tout en refusant souvent qu'en cas de démence par exemple, tout n'est plus possible. Les attentes vis-à-vis de l'établissement augmentent.

### Une nouvelle génération de personnes âgées

Depuis quelques années, une nouvelle génération arrive dans les EMS. Souvent résignés par le passé, les pensionnaires d'aujourd'hui ne restent pas silencieux et n'hésitent pas à faire savoir ce qu'ils veulent ou non. Le personnel spécialisé doit par conséquent se familiariser avec cette génération et s'adapter à son fonctionnement. On attend de l'établissement qu'il propose une large palette d'activités accessibles à tous. Cela correspond à des tâches d'accompagnement. Le séjour en EMS est aux frais des pensionnaires. Si leur situation financière ne leur permet pas de le payer, des prestations complémentaires sont possibles. Pour l'accom-

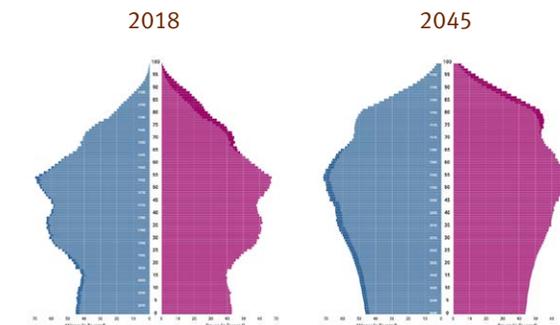
### Evolution démographique et service civil

L'évolution démographique est un sujet très actuel. Les progrès de la médecine et un style de vie plus sain permettent aux gens de devenir plus âgés. A cela s'ajoute une baisse de la natalité observée déjà depuis plusieurs années, ainsi que le départ à la retraite de la génération du « baby-boom ». Les 22 années de 1946 à 1968 ont été marquées par le plus haut niveau de natalité en Suisse. C'est une des raisons pour lesquelles la population est composée d'un nombre toujours plus grand de personnes âgées par rapport au nombre de jeunes. Ces données ont permis à l'Office fédéral de la statistique d'esquisser plusieurs scénarios. Le nombre des personnes retraitées devrait ainsi passer de 1,5 millions (2015) à 2,7 millions en 2045, alors que la population des personnes âgées de plus de 80 ans est amenée à doubler.

Aujourd'hui déjà, les programmes prioritaires permettent au service civil de concentrer ses efforts dans les domaines où la nécessité et le manque de ressources sont confirmés. L'un de ces programmes prioritaires comprend les soins et l'assistance – notamment aux personnes âgées.

La modification actuelle de la Loi sur le service civil vise à redonner du poids au principe selon lequel il n'existe pas de libre choix entre le service militaire et le service civil, et veut réduire significativement le nombre des admissions au service civil. Les besoins de la société pour des prestations du service civil ne sont pas un critère d'admission, mais uniquement l'impossibilité de rejoindre les rangs de l'armée,

motivée par des raisons de conscience. Une baisse du nombre de civilistes signifierait aussi une baisse de la palette et une baisse des contributions du service civil. L'Office fédéral du service civil doit assurer que les affectations soient exécutées, comme par le passé, dans les secteurs où la société en profite le plus. Pour cela, le CIVI tient compte notamment des pronostics démographiques fournis par les organisations compétentes, et de leurs conséquences dans le domaine des soins et de l'assistance aux personnes âgées.



Pyramides des âges des années 2018 et 2045 (hommes à gauche, femmes à droite) Source : Office fédéral de la statistique

## Le service civil dans l'accompagnement et les soins aux personnes âgées

pagement, 15,15 francs sont prévus par jour, mais comme le précise André Burger, « Ce montant suffit pour une dizaine de minutes d'accompagnement. »

Les jeunes d'aujourd'hui sont différents eux aussi. Sakthivel Subramaniam, le civiliste au sourire communicatif originaire de Berne Bethlehem, partage ici le regard d'André Burger, qui pense que la nouvelle génération est très en prise avec des questions existentielles. Sakthivel envisageait d'abord de rejoindre l'armée pour un service long. Diverses expériences l'ont ensuite poussé à interroger sa conscience : « Est-ce qu'un engagement en faveur de la société ne serait pas plus judicieux que de me préparer à défendre mon pays dans une guerre où quoi qu'il arrive, la Suisse ne saurait se défendre seule ? »

André Burger reconnaît que les civilistes s'engagent de tout leur être. Mais il se plaît à souligner que cela va dans les deux sens : « Ici, les civilistes peuvent faire un apprentissage pour la vie. » Aussi aime-t-il à rappeler qu'un tel engagement demande un sens développé des responsabilités et un caractère stable. Dans ce cas, une personne spécialisée ne conviendrait-elle pas mieux qu'un civiliste ?

### Les défis du secteur de la santé

« Dans le secteur de la santé, on manque de collaborateurs spécialisés », nous indique André Burger. Bien entendu, les civilistes ne peuvent pas les remplacer, mais seulement leur faciliter le travail. La situation est telle que les soins sont assurés, mais l'accompagnement ne l'est pas du tout. « Le marché du travail n'offre



« Un nombre croissant de personnes souhaite pouvoir rester à la maison, malgré leurs besoins d'accompagnement qui augmentent. Les civilistes peuvent prendre en charge d'importantes tâches d'accompagnement et de soutien au quotidien. Ce travail exigeant peut parfaitement être effectué par des civilistes engagés, s'ils ont préalablement été préparés et accompagnés pour ce travail. »

*Hans Rudolf Schelling, directeur du Centre de gérontologie, Université de Zurich*

« Le Tessin est davantage sujet au vieillissement de la population que d'autres régions. Les organismes publics et les partenaires actifs sur le terrain sont appelés à identifier des solutions pour répondre à l'augmentation des tâches tout en limitant les frais. L'intégration de civilistes est un précieux complément au travail des professionnels et permet de renforcer et de garantir certaines prestations d'aide au maintien à domicile. »

*Gabriele Fattorini, directeur de Pro Senectute Tessin et Moesano*

« Le vieillissement de la population et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie constitue un enjeu sociétal et national. Les institutions vaudoises sont parmi les premières participantes, tant historiquement qu'en nombre, au service civil. L'engagement de civilistes dans les institutions médico-psycho-sociales ne remplacent évidemment pas l'action des professionnels, mais il rend possible certaines activités sinon plus complexes, notamment lorsqu'il s'agit d'accompagner un grand groupe. L'intégration des civilistes au sein des équipes apporte un regard externe sur le fonctionnement de l'institution et offre la possibilité d'innover en réinterrogeant les pratiques quotidiennes. »

*François Sénéchaud, Secrétaire général de l'Association vaudoise d'institutions médico-psycho-sociales HéviVA*



pas grand chose. Si l'on annonce un poste, il y a peu de candidatures, le choix est très limité», dit André Burger. Par conséquent, Schlossmatt favorise le travail de son personnel soignant jusqu'à l'âge de 70 ans si possible. Pour le travail d'accompagnement, le Centre s'appuie sur 50 à 60 personnes supplémentaires, des bénévoles, souvent d'un certain âge, qui s'engagent sur quelques heures ou quelques jours, car le budget ne permet pas de créer des postes à plein temps rémunérés. L'institution continue de former du personnel en interne, et même davantage que ce qui est prescrit. Des apprenties et apprentis font régulièrement partie du personnel en formation.

#### **Des civilistes en complément**

Par conséquent, il manque du personnel pour l'accompagnement des aînés, et c'est ici qu'interviennent les civilistes, car les soins de base ne prévoient qu'une dizaine de minutes quotidiennes par pensionnaire. Les civilistes contribuent à offrir un peu plus d'attention aux personnes âgées. Pour André Burger, «les civilistes sont tout simplement un bon complément à l'offre de base. Ils ne sont certes pas spécialisés, mais ils tra-

vailent régulièrement. Après la première semaine, ils ont compris les notions principales. Les civilistes sont jeunes, réceptifs et disponibles». Les chiffres confirment que l'accompagnement de personnes âgées est un domaine d'activité important du service civil. En 2018, il représente pas moins de 276 728 jours de service, soit 16,6 pourcent de tous les jours de service civil effectués.

André Burger a évoqué d'importants défis auxquels il faut faire face. En quoi le service civil est-il concerné? S'il ne représente pas une réponse pour des tâches d'une telle ampleur, les affectations de civilistes tels que Sakthivel Subramaniam font une différence, subtile mais indéniable, dans la vie des personnes âgées. Les civilistes aident le personnel de l'établissement à mener à bien des journées de travail longues et exigeantes. Les affectations de civilistes dans l'accompagnement des aînés représentent depuis de nombreuses années un axe essentiel du service civil. En terme de journées de service, c'est de loin le type d'affectation le plus répandu.

---

#### **Faits & chiffres issus de l'étude «Une bonne prise en charge au troisième âge»**

- En 2016, l'âge moyen lors de l'entrée en EMS était de 81,5 ans.
- 70 pourcent des pensionnaires de plus de 90 ans sont des femmes.
- De nombreuses personnes âgées vivent moins d'un an dans l'établissement. La durée de résidence moyenne est légèrement inférieure à 2,5 ans.
- En 2014, 171 000 bénévoles ont fourni presque deux fois le nombre d'heures de soins et d'assistance fournies par Spitex.
- En 2013, 64 millions d'heures d'accompagnement et de soins ont été fournies par des parents de pensionnaires en faveur de membres de leurs familles. A un tarif horaire de 57 francs, cela représente 3,6 milliards de francs.
- En 2016, 149 116 personnes habitaient dans l'un des 1570 EMS de Suisse.
- En 2016, 128 767 employés totalisaient 92 484 équivalents plein temps dans un EMS. 83,2 pourcent des employés étaient des femmes.
- Les EMS coûtent 9,6 milliards de francs par année, dont 60 pourcent sont couverts par de l'argent public.

Source: [Fondation Paul Schiller: «Une bonne prise en charge au troisième âge», 2018](#)



**L'Exécution  
en chiffres**

## Les établissements d'affectation

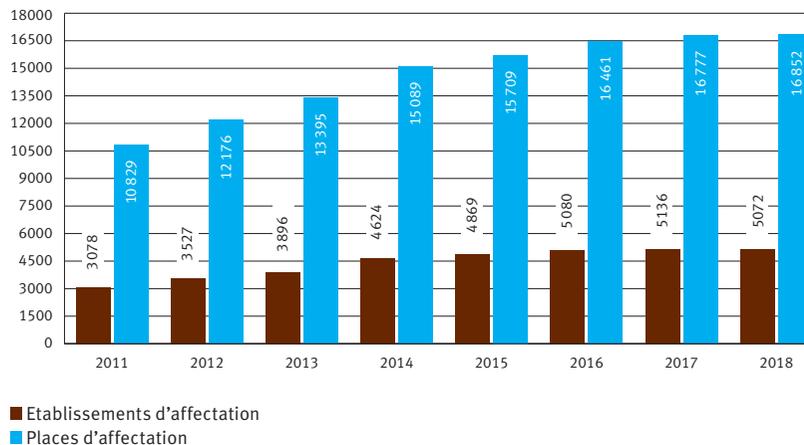
### 64 établissements d'affectation en moins

Avec 5072 établissements d'affectation reconnus à fin 2018, l'année écoulée a vu leur nombre diminuer de 64 unités. Cela démontre que le service civil offre suffisamment de possibilités d'affectation pour assurer son exécution. Mais l'excédent de places d'affectation est également un moyen d'assurer la neutralité des affectations du service civil vis-à-vis du marché du travail, étant donné que la publication d'une place d'affectation ne doit pas signifier la garantie d'obtenir un civiliste pour occuper cette place. Le recul du nombre d'établissements reconnus a essentiellement touché le domaine de l'agriculture. Il arrive que des exploitations agricoles rencontrent des difficultés à trouver des civilistes. Dans ce domaine, l'offre en places disponibles est supérieure à la demande de la part des civilistes. Depuis 2018, le CIVI n'accepte plus de nouveaux établissements agricoles. Le nombre de places d'affectation a néanmoins augmenté de 75 places pour atteindre 16 852. En effet : les établissements agricoles ne proposent généralement qu'une seule place, alors que d'autres établissements en offrent plusieurs.

L'Office fédéral du service civil est parvenu à améliorer encore la qualité des inspections en matière d'efficacité des affectations et de collaboration avec les établissements d'affectation. Pour cela, il a entrepris de faire une distinction entre les inspections d'une part, et les vérifications liées à la reconnaissance des établissements d'autre part. En 2016, l'Office fédéral du service civil avait réorganisé le suivi et l'inspection des établissements d'affectation. Lors d'une inspection, les collaborateurs des centres régionaux vérifient essentiellement que les établissements d'affectation et les civilistes respectent toutes les règles juridiques et administratives. La reconnaissance des établissements d'affectation suit quant à elle une procédure spécifique.

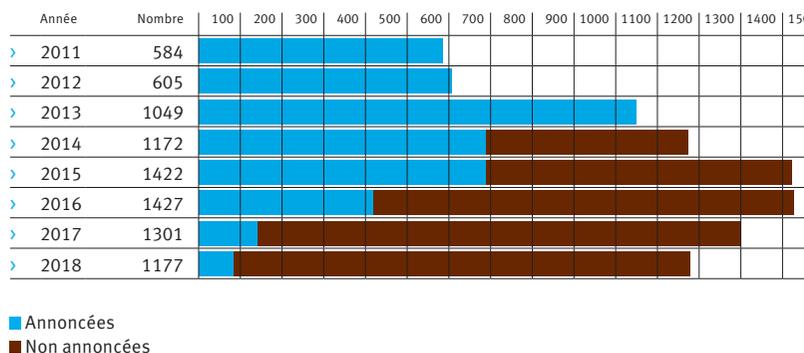
Sur 1177 inspections effectuées en 2018, 1095 n'étaient pas annoncées. Les quelque 15 pourcent d'inspections ayant donné lieu à des avertissements ont essentiellement relevé des irrégularités administratives sans gravité commises par les établissements lors de leur gestion des affectations, sans que les établissements y trouvent un avantage financier ou un quelconque autre avantage significatif. Les quelques manquements plus graves constatés ont conduit à une procédure d'examen en vue d'un éventuel retrait de la reconnaissance. Lors d'un soupçon initial suffisant de violations du droit, l'Office fédéral du service civil dépose automatiquement une plainte pénale auprès des autorités de poursuite pénale compétentes.

### Etablissements d'affectation et places d'affectation



Les civilistes trouvent toujours une place d'affectation: fin 2018, 5072 établissements ont proposé 16 852 places d'affectation.

### Inspections



En 2018 la majorité des inspections n'a pas été annoncée.

## Du dépôt de la demande à la libération de l'obligation d'accomplir le service civil

### 8,5 pourcent d'admissions en moins

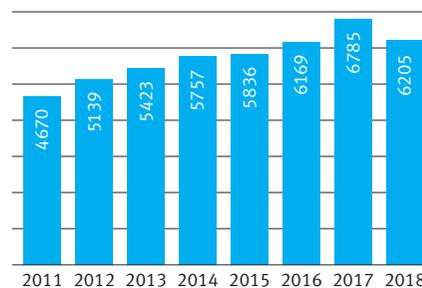
En 2018, L'Office fédéral du service civil a admis moins de candidats, à savoir 6205 contre 6785 l'année précédente. Ce recul de 8,5 pourcent va de pair avec une baisse des demandes d'admission sur la même période. Le nombre des cas en suspens en fin d'année était quant à lui au même niveau que les années précédentes.

Ce léger recul ne présage pas un changement de tendance. Un tel changement devrait être observé sur une période plus longue, alors que sur les trois premiers mois de 2019, les chiffres sont à nouveau en progression avec une augmentation de 1,7 pourcent par rapport à la même période de 2018. Malgré un léger recul des admissions par rapport à 2017, le Conseil fédéral considère que leur nombre en 2018 est trop élevé. Il a donc adopté huit mesures visant à réduire drastiquement le nombre d'admissions, surtout celles de militaires après leur école de recrues, de cadres de l'armée et de spécialistes (cf. éditorial).

En 2018, près de la moitié des civilistes (48,9 pourcent) ont déposé leur demande avant le début de l'école de recrues (ER). En 2017, cette catégorie représentait 45,7 pourcent. Avec 14,6 pourcent en 2018 et 14,0 pourcent en 2017, les candidatures déposées avant la fin de l'école de recrues restent constantes. Enfin, une légère baisse est à constater chez les civilistes ayant fait une demande après leur ER, avec 36,5 pourcent en 2018, contre 40,4 pourcent l'année précédente.

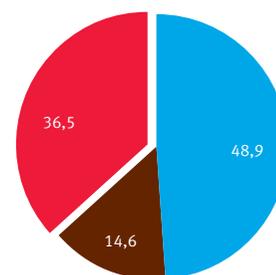
En 2018, 19 989 (39,3 pourcent) des civilistes astreints ont accompli une période de service dans l'un des établissements d'affectation de Suisse. Fin 2018, 3926 civilistes sur un total de 50 878 (47 981 en 2017) ont été libérés selon la procédure ordinaire après s'être acquitté de leur obligation de servir, dont 3854 n'avaient plus de jours de service à faire. Le fait que 98,2 pourcent des civilistes libérés selon la procédure ordinaire ont fourni l'intégralité de leurs jours de service démontre que l'exécution du service civil est menée de façon rigoureuse. Les civilistes sont encouragés à ne pas tarder pour fournir leurs jours de service. Fin 2018, 47,4 pourcent (24 129) de tous les civilistes avaient exécuté tous leurs jours de service, mais restaient astreints au service civil jusqu'à leur libération ordinaire liée à l'âge, et donc disponibles pour d'éventuelles affectations extraordinaires en cas de catastrophes ou de situations d'urgence.

### Admissions au service civil



Recul après sept ans de progression : en 2018, 6205 demandes d'admission au service civil ont été acceptées, soit 8,5% de moins qu'en 2017.

### Moment du dépôt de la demande 2018



- Avant l'école de recrues (ER)
- Après le début de l'ER
- Une fois l'ER terminée

Près de la moitié des civilistes admis en 2018 ont déposé leur demande avant le début de l'école de recrues.



## Les affectations

### 1,7 millions de jours de service pour d'importantes tâches au bénéfice de la collectivité

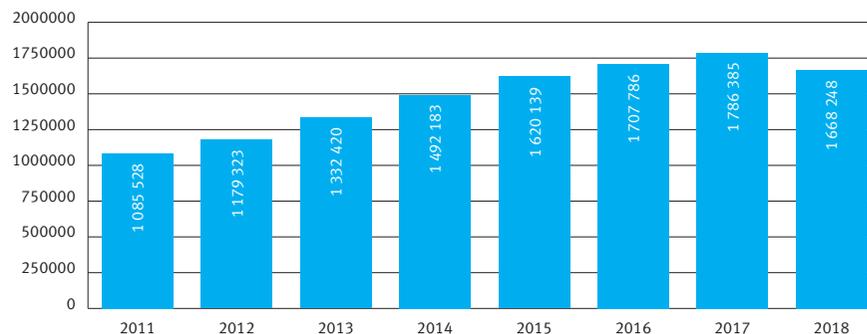
Avec un total de 1 668 248 jours de service, l'année 2018 a enregistré une diminution de 6,6 pourcent par rapport à l'année précédente. Les raisons de cette baisse sont d'une part la diminution du nombre d'admissions en 2018, et d'autre part, pour les civilistes déjà admis, le nombre de jours de service civil a été proportionnellement réduit dans le cadre du développement de l'armée (DEVA). La répartition des jours de service entre les divers domaines d'activité, respectivement figurant sur la liste plus détaillée des domaines, est quant à elle restée quasi inchangée.

Comme l'année précédente, c'est le travail en institutions pour des personnes âgées qui a représenté le plus grand nombre de jours de service (cf. aussi thème prioritaire). Cette situation répond à la volonté du législateur, avec deux programmes prioritaires qui sont « Soins et assistance » aux personnes et « Protection de la nature et de l'environnement ». Tous les services longs de 180 jours s'inscrivent dans l'un de ces deux programmes.

Plus de trois jours de service sur quatre ont profité à des personnes hospitalisées, en EMS, en institutions pour personnes handicapées ou à des enfants et adolescents. Quelque 10 pourcent supplémentaires ont été consacrés à la protection de la nature et de l'environnement.

Les domaines d'activité et les cahiers des charges sont variés. Les civilistes cherchent leurs affectations de manière indépendante sur E-ZIVI, le portail des prestations du service civil.

#### Jours de service accomplis



En 2018, les civilistes ont fourni 6,6% de jours de service en moins que l'année précédente.

#### Jours de service accomplis en 2018

> Institutions pour personnes âgées	276 728	16,6%
> Hôpitaux	215 186	12,9%
> Institutions pour personnes handicapées	157 905	9,5%
> Autres institutions dans le domaine du social	141 821	8,5%
> Adolescents	130 980	7,9%
> Instruction publique	128 110	7,7%
> Enfants	105 821	6,3%
> Préservation et entretien dans le domaine de l'environnement	97 897	5,9%
> Projets dans le domaine de l'environnement	70 165	4,2%
> Autres institutions dans le domaine de la santé	64 285	3,9%
> Exploitations agricoles	61 408	3,7%
> Asile	55 782	3,3%
> Assurance chômage	37 439	2,2%
> Coopération au développement	27 349	1,6%
> Musées	26 423	1,6%
> Addictions	26 167	1,6%
> Archives / Bibliothèques	25 305	1,5%
> Protection du patrimoine / Archéologie	17 371	1,0%
> Catastrophes et situations d'urgence	2 106	0,1%

Les civilistes fournissent une majorité de jours de service au profit de personnes nécessiteuses ou au profit de la nature dans le cadre des programmes prioritaires « Soins et assistance » et « Protection de la nature et de l'environnement ».



## Les cours de formation

### Des affectations de meilleure qualité grâce à 56 561 jours de cours de formation en 45 semaines

Des civilistes formés épargnent aux établissements d'affectation le temps qu'ils devraient sinon consacrer à les introduire. Les affectations des civilistes gagnent ainsi en qualité et ont un plus grand impact en faveur de la collectivité. Trois ans après sa mise en œuvre, le concept de formation de l'Office fédéral du service civil continue de porter ses fruits. 56 561 jours de cours ont ainsi été délivrés en un an par l'Office fédéral du service civil, et donnés par des organisations spécialisées compétentes, soit 4,2 pourcent de plus que l'année précédente. Le centre de formation CIVI au Lac Noir (ct. de Fribourg) fonctionne toute l'année, à l'exception des semaines comportant des jours fériés. Chaque semaine, 256 civilistes y sont formés en moyenne.

L'augmentation des jours de cours de formation signifie aussi davantage de civilistes formés: en 2018, ils ont été 11 520 à profiter des divers cours pour acquérir les compétences nécessaires en vue de leurs affectations, soit 3 pourcent de plus qu'en 2017. Les jours de cours de formation représentent 3,4 pourcent du total des jours de service exécutés, un bon ratio entre investissement et rendement.

Le cours le plus fréquent au centre de formation est celui de « Communication et accompagnement » qui, avec 231 occurrences, représente près du tiers des 709 cours pour l'année 2018. Il s'agit du cours de base suivi par tous les civilistes allant s'engager dans l'assistance et les soins aux personnes. Les cours supplémentaires d'approfondissement, propres aux diverses affectations, viennent s'ajouter à la base selon le domaine d'activité et la durée de l'affectation. Pour savoir quels sont les cours qu'il doit suivre en vue d'une affectation, il suffit au civiliste de consulter son cahier des charges, préalablement examiné par l'Office fédéral du service civil.

#### Jours de cours de formation

Année	Nombre	10 000	20 000	30 000	40 000	50 000	60 000
> 2012	20 625						
> 2013	25 240						
> 2014	30 489						
> 2015	33 322						
> 2016	46 480						
> 2017	54 271						
> 2018	56 561						

56 561 jours de cours ont permis aux civilistes de soutenir leurs établissements d'affectation de façon optimale.

#### Civilistes formés en 2018

Cours	Nombre de participants
> Communication et accompagnement	4 383
> Soins 1 et 2	543
> Assistance aux personnes ayant un handicap 1 et 2	1 407
> Assistance aux personnes âgées 1 et 2	1 396
> Encadrement des enfants 1 et 2	1 822
> Encadrement d'adolescents 1 et 2	868
> Protection de la nature et de l'environnement	571
> Entretien des alpages (3 jours)	74
> Maniement de la tronçonneuse (2 jours)	376
> Sécurité lors d'affectations à l'étranger* (2 jours)	80

\* Ce cours donné en anglais prépare les civilistes aux affectations à l'étranger.

En 2018, un total de 11 520 civilistes ont suivi des cours, avec un effet positif sur leur affectation.



## Compte d'État 2018

### Compte de résultats, coûts par jour de service

Début 2018, l'armée est entrée dans une phase de développement (DEVA), qui apporte une réduction de la durée du service militaire, et donc également du nombre de jours de service civil à effectuer.

Exemple : lors d'une entrée au service civil sans journées préalables d'instruction militaire, un civiliste doit, depuis le 1.1.2018, effectuer 368 jours (au lieu de 390) de service civil (245 jours de service militaire multipliés par le facteur 1,5, au lieu des 260 jours de service militaire fois 1,5 en vigueur auparavant). Logiquement, au 1.1.2018 le nombre de libérations du service civil à la fin de l'obligation de servir a enregistré un pic exceptionnel. 1,67 millions de jours de service ont été effectués en 2018, soit environ 120 000 jours de moins que l'année précédente.

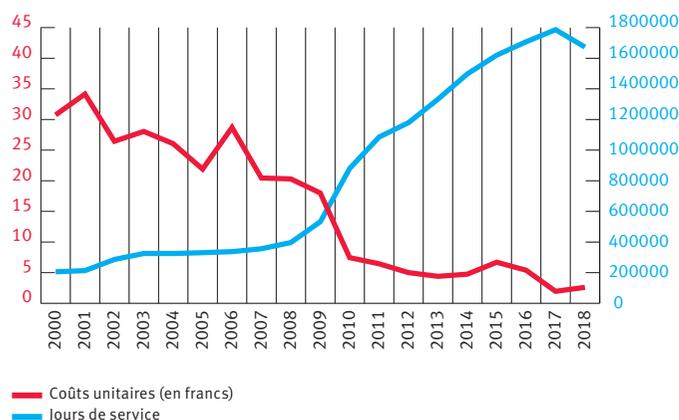
Ces adaptations se sont répercutées sur les résultats financiers. Le recul des jours de service (-6,6 pourcent) a ainsi provoqué une baisse des entrées provenant des contributions versées par les établissements d'affectation à la Confédération en guise de compensation pour la force de travail obtenue, afin d'assurer que les affectations des civilistes n'impactent pas le marché du travail. Le CIVI a donc enregistré une baisse de ses entrées légèrement inférieure à 1 million de francs. Le travail lié aux jours de service est quant à lui resté constant. Cela provient d'une part des tâches supplémentaires destinées à la formation des civilistes, pour 0,4 million de francs (application de l'obligation de se former entrée en vigueur en juillet 2016), et d'autre part de frais fixes découplés du volume d'exécution. Dans l'ensemble, les coûts nets liés à l'exécution du service civil ont augmenté d'environ 1 million de francs.

Au résultat, les coûts unitaires ont augmenté de 65 centimes par jour de service exécuté pour atteindre 2,60 francs. Le taux de couverture des coûts a baissé de 2,4 points à 88,2 pourcent.

### Compte de résultats

Année	Charges (en francs)	Revenus (en francs)	Net (en francs)
> 2011	20 371 181	13 354 351	-7 016 830
> 2012	23 180 538	17 291 857	-5 888 681
> 2013	26 418 847	20 531 430	-5 887 417
> 2014	29 792 292	22 667 359	-7 124 933
> 2015	35 471 844	24 629 925	-10 841 919
> 2016	36 461 743	27 256 740	-9 205 003
> 2017	36 959 089	33 451 397	-3 507 692
> 2018	36 992 981	32 512 916	-4 480 065

### Coûts unitaires



**Office fédéral du service civil CIVI**

[www.civi.admin.ch](http://www.civi.admin.ch)

publié en avril 2019



Les images de Micha Riechsteiner donnent un aperçu du travail du civiliste Sakhivel Subramaniam aux côtés de personnes âgées lors de son affectation au Centre Schlossmatt de la région de Berthoud (BE).